

Calendrier de la discussion du projet de loi de finances pour 2025

I. – Seconde partie : Suite de la discussion des crédits des missions et des articles rattachés

Les **durées maximales prévisionnelles** ont été élaborées en prenant en compte une moyenne des temps des discussions des amendements sur les crédits et les articles rattachés aux missions des dernières années.

Si l'examen de la mission n'est pas achevé au terme de la durée maximale prévisionnelle, il appartient à la présidence de séance, en lien avec la commission des finances, de reporter l'examen de la mission commencée à la fin de l'examen des missions de la semaine concernée.

Si l'examen de la mission est achevé avant le terme de la durée maximale prévisionnelle, l'examen de la mission suivante peut débuter.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Mercredi 15 janvier</u> à 17 heures 45 et le soir	- Mission Outre-Mer	6 heures	lundi 2 décembre à 11 heures	mercredi 4 décembre à 11 heures
<u>Jeudi 16 janvier</u> à 10 heures 30, l'après-midi, le soir et la nuit	- Mission Plan de relance - Mission Investir pour la France de 2030	1 heure 30	mercredi 4 décembre à 11 heures	mercredi 15 janvier à 11 heures

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<p><u>Jeudi 16 janvier (suite)</u> à 10 heures 30, l'après-midi, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Engagements financiers de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Compte spécial : participations financières de l'État</i> ✓ <i>Compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ✓ <i>Compte spécial : prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> <p>- Mission Remboursements et dégrèvements</p>	2 heures	mercredi 4 décembre à 11 heures	mercredi 15 janvier à 11 heures
	<p>- Suite de l'examen de la mission Relations avec les collectivités territoriales (+articles 61, 62, 63 et 64)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Compte spécial : avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution</i> 	Durée restante 2 heures	vendredi 29 novembre à 11 heures	mardi 3 décembre à 11 heures

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Jeudi 16 janvier (suite)</u> à 10 heures 30, l'après-midi, le soir et la nuit	- Mission Aide publique au développement ✓ <i>Compte spécial : prêts à des États étrangers</i>	1 heure 45	lundi 2 décembre à 11 heures	mercredi 4 décembre à 11 heures
	- Mission Sport, jeunesse et vie associative	2 heures	lundi 2 décembre à 11 heures	mercredi 4 décembre à 11 heures
<u>Vendredi 17 janvier</u> à 9 heures 30, l'après-midi, le soir et la nuit <i>N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie : vendredi 17 janvier à 11 heures</i> <i>Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles non-rattachés de la seconde partie : mardi 21 janvier à 11 heures</i>	- Mission Culture	2 heures 30	mardi 3 décembre à 11 heures	jeudi 16 janvier à 11 heures
	- Mission Médias, livre et industries culturelles - Mission Audiovisuel public ✓ <i>Compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i>	2 heures 15	mardi 3 décembre à 11 heures	jeudi 16 janvier à 11 heures
	- Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ✓ <i>Compte spécial : développement agricole et rural</i>	5 heures	mardi 3 décembre à 11 heures	jeudi 16 janvier à 11 heures

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<p><u>Samedi 18 janvier</u> À 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Défense</p>	<p>2 heures 30</p>	<p>lundi 2 décembre à 11 heures</p>	<p>mercredi 4 décembre à 11 heures</p>
	<p>- Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</p>	<p>1 heure 30</p>	<p>mercredi 4 décembre à 11 heures</p>	<p>vendredi 17 janvier à 11 heures</p>
	<p>- Mission Transformation et fonction publiques</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ <i>Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i></p> <p>- Mission Gestion des finances publiques</p> <p>- Mission Crédits non répartis</p> <p>- Mission Régimes sociaux et de retraite</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ <i>Compte spécial : pensions</i></p>	<p>2 heures 15</p>	<p>mercredi 4 décembre à 11 heures</p>	<p>vendredi 17 janvier à 11 heures</p>

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<p><u>Samedi 18 janvier (suite)</u> À 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit</p>	<p>- Missions et articles rattachés reportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignement scolaire ▪ Économie ▪ Travail, emploi et administration des ministères sociaux ▪ Éventuellement, suite de l'examen des autres missions et articles rattachés reportés 			
<p><u>Éventuellement, dimanche 19 janvier</u> le matin, l'après-midi et le soir</p>	<p>- Éventuellement, suite de l'examen des autres missions et articles rattachés reportés</p>			
<p><u>Lundi 20 janvier</u> à 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Recherche et enseignement supérieur</p>	<p>4 heures</p>	<p>jeudi 16 janvier à 11 heures</p>	<p>vendredi 17 janvier à 11 heures</p>

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<p><u>Lundi 20 janvier (suite)</u> à 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Écologie, développement et mobilité durables (+ article 60)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ✓ <i>Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i> 	9 heures	jeudi 16 janvier à 11 heures	vendredi 17 janvier à 11 heures
<p><u>Mardi 21 janvier</u> à 14 heures, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Action extérieure de l'État</p>	3 heures 30	vendredi 17 janvier à 11 heures	lundi 20 janvier à 11 heures
	<p>- Mission Cohésion des territoires</p>	4 heures 45	vendredi 17 janvier à 11 heures	lundi 20 janvier à 11 heures
<p><u>Mercredi 22 janvier</u> à 10 heures 30 16 heures 30, le soir et la nuit</p>	<p>- Mission Pouvoirs publics</p> <p>- Mission Conseil et contrôle de l'État</p> <p>- Mission Direction de l'action du Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Budget annexe : publications officielles et information administrative</i> 	2 heures	vendredi 17 janvier à 11 heures	mardi 21 janvier à 11 heures

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Mercredi 22 janvier</u> (suite) à 10 heures 30 16 heures 30, le soir et la nuit	- Mission Solidarité, insertion et égalité des chances	3 heures 30	vendredi 17 janvier à 11 heures	mardi 21 janvier à 11 heures
	- Éventuellement, suite de l'examen des autres missions et articles rattachés reportés			

II. – Seconde partie : Discussion des articles non rattachés aux missions

Date	Dispositions du projet de loi	Durée maximale prévisionnelle	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<u>Mercredi 22 janvier</u> à l'issue de l'examen des missions, le soir et la nuit	- Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits		vendredi 17 janvier à 11 heures	mardi 21 janvier à 11 heures
<u>Éventuellement, jeudi 23 janvier</u> à 10 heures 30	- Éventuellement, suite de l'examen des missions et articles rattachés reportés			
	- Éventuellement, suite de l'examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits			
<u>Jeudi 23 janvier</u> à 14 heures 30 et éventuellement le soir	- Éventuellement, suite de l'examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits			
	- Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances			
	<u>Scrutin public à la tribune de droit</u>			